Fiscalité internationale : « Nous avons changé de paradigme »

Directeur du centre de politique d'administration fiscale de l'OCDE, architecte du projet BEPS (Base erosion and profit shifting), Pascal Saint-Amans commente les enjeux et les impacts de ce programme destiné à lutter contre l'évasion et la fraude fiscales internationales.

OCDE

Qu'est-ce que le projet BEPS ?

Pascal Saint-Amans : En 2008, la fiscalité internationale est devenue un sujet politique majeur. Les travaux du G20 se sont focalisés sur la lutte contre les paradis fiscaux. Nous avons d'abord traité la question du secret bancaire, puis en 2012, de la planification fiscale des entreprises, dans le projet BEPS (Base erosion and profit shifting). Nous avons développé une quinzaine de mesures et avons conçu un cadre inclusif qui réunit 137 pays pour vérifier leur bonne mise en œuvre.

Mini-bio

– Ancien élève de l'École nationale d'administration (1996), Pascal Saint-Amans commence son parcours à la Direction de la législation fiscale du ministère des Finances.

– En 2008, il rejoint l'OCDE comme Chef de la division chargée de la Coopération internationale et de la compétition fiscale.

– En octobre 2009, il est nommé Chef de la division du Forum mondial.

– En 2012, Directeur du centre de politique et d'administration fiscale. Il a joué un rôle clé dans l'avancement de l'agenda de la transparence fiscale de l'OCDE dans le cadre du G20.

Quelles sont ces mesures et quel est leur impact ?

P. S.-A. : Nous avons développé 3 grands types de mesures : pour améliorer la cohérence, que les souverainetés fiscales, les pays, ne s'ignorent pas ; pour améliorer les règles existantes, les règles de prix de transfert ; pour garantir la transparence. Certaines mesures étaient obligatoires – mettre fin aux pratiques fiscales dommageables, mettre en place le reporting pays par pays –, d'autres recommandées. Elles sont aujourd'hui très largement appliquées, et la chose la plus intéressante, peut-être, c'est que les États-Unis, qui étaient plutôt réticents, ont appliqué toutes ces mesures dans le cadre de leur réforme fiscale.

Êtes-vous optimiste sur les avancées à venir ?

P. S.-A. : Nous avons établi un système où la coopération fiscale est approfondie et régulière, là où le secret bancaire était la règle absolue. Il y a aujourd'hui un échange massif d'informations, et de la transparence. Nous avons construit une infrastructure, des instruments juridiques, des conventions multilatérales, des organisations – le forum mondial sur la transparence (167 pays membres), le cadre inclusif (137 pays membres), le forum des administrations fiscales – qui permettent d'échanger les informations, les pratiques, d'établir des critères communs. Donc oui, nous avons changé de paradigme.

Le nouveau projet comporte 2 dimensions qui ont pour but de faire face au défi de la numérisation de l'économie : la taxation des entreprises numériques, qui n'ont pas besoin d'une présence physique dans un pays pour exercer leur activité, et la mise en place d'une imposition minimum mondiale.

250 Md€

Ce sont les pertes de recettes imputables aux pratiques BEPS estimées par an

Pascal Saint-Amans,
Directeur du centre de politique d'administration fiscale de l'OCDE